

### **3.12. F de Lammenais (1835) De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique. Chapitre 4.**

[...] Un matérialisme abject a tout envahi. Dans la société, on ne voit que de la terre, des bras et de l'argent ; dans la loi, que le rapport entre des boules noires et blanches, dans la justice, que les prescriptions variables d'une loi sourde et aveugle [...] Du reste, l'état ne connaît ni Dieu ni ses commandements, ni vérité, ni devoirs, ni rien de ce qui appartient à l'ordre moral. Il se glorifie d'être indifférent à l'égard de tous les dogmes, et même de les ignorer. Il n'existe à ses yeux nul pouvoir supérieur à celui qui le régit ; il ne s'élève pas plus haut que l'homme, et il appelle indépendance la soumission servile à ses volontés. Tout lui est bon, pourvu qu'il renie la souveraine autorité, de qui découlent toutes les autres, pourvu qu'il n'obéisse point au suprême législateur. Il repousse jusqu'à son nom ; ce nom lui est odieux même à entendre ; il l'a effacé de ses lois, ne leur laissant que la force pour principe, et pour sanction que la mort.

De cette affreuse apostasie politique, il résulte que la religion, toujours à la veille d'être proscrite, puisque son esprit et sa doctrine sont en contradiction absolue avec les maximes de l'état, n'est qu'une sorte d'établissement public accordé aux préjugés opiniâtres de quelques millions de français. On la tolère pour eux, comme on protège pour d'autres les spectacles. Elle figure dans le budget au même titre que les beaux-arts, les théâtres, les haras. Elle dépend de la même manière de l'administration qui la salarie. On règle sa dépense, on détermine le mode de comptabilité, on nomme aux emplois ; c'est là tout. Une église n'a rien de plus sacré qu'un autre édifice ; elle n'est, comme une prison, comme une halle, qu'un bâtiment à construire ou à réparer ; et nulle différence entre le sanctuaire où repose le saint des saints, et un temple protestant, et une synagogue, et une mosquée même, s'il prenait fantaisie au premier venu d'en établir. Evêques, consistoires, prêtres, ministres, rabbins, tout est égal aux yeux de la loi, et nous dirions aussi aux yeux des administrateurs, si le clergé catholique n'était trop souvent pour eux l'objet d'une défiance particulière et d'une aversion que rarement prennent-ils le soin de déguiser.

Ainsi la religion qui devrait, placée à la tête de la société, la pénétrer tout entière, est reléguée

parmi les choses qui l'intéressent le moins, ou qui ne l'intéressent que sous des rapports matériels. On la souffre à cause du danger de l'abolir subitement ; on l'avilit, on gêne son action, on rétrécit autant qu'on peut le cercle de son influence, on ne laisse échapper aucune occasion de lui contester ses droits divins ; on s'efforce de la rendre odieuse et méprisante au peuple, espérant, par ces moyens, s'en délivrer peu à peu sans secousse [...]. Car, on ne saurait se le dissimuler, une race d'hommes nouvelle a apparu de notre temps, race détestable et maudite à jamais par tout ce qui appartient à l'humanité ; hommes de fange, les plus vils des hommes après ceux qui les paient ; hommes qui n'ont une raison que pour la prostituer aux intérêts dont ils dépendent, une conscience que pour la violer, une âme que pour la vendre ; hommes au-dessous de tout ce qu'on en peut dire, et qui, après avoir fatigué l'indignation, fatiguent le mépris même.